



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03 / 10 / 2023
Dossier complet le : 14 / 05 / 2024
N° d'enregistrement : 2023-7361

1 Intitulé du projet

ZAC DU BROCHET - VALLET

La ZAC DU BROCHET a été créée par délibération de la Communauté de Communes le 22 mai 2013.

La SNC LE BROCHET a été désignée aménageur par délibération du 26 février 2014.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération du 5 juillet 2017, ainsi que, le même jour, le programme des équipements publics.

Les contentieux ainsi que le diagnostic et les fouilles archéologiques ont engendré des retards sur le projet.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SNC LE BROCHET

Raison sociale

SNC

N° SIRET

7 9 8 4 4 2 8 4 4 0 0 0 1 4

Type de société (SA, SCI...)

Société en nom collectif

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

DABIREAU

Bertrand

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41°a	Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus
39a	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La ZAC DU BROCHET est une zone d'aménagement concerté, elle est destinée à recevoir des activités économiques (alimentaires, équipement de la maison et de la personne, automobile, restauration, hôtellerie) et tertiaires. La première tranche de la ZAC DU BROCHET est en voie d'achèvement, elle comprend la station-service, le Mc Donald's, le contrôle technique, les 3 immeubles de bureaux et l'hôtel. La deuxième tranche est en phase dépôt PC/AEC par les enseignes commerciales (HYPER U, LIDL, GEMO, ECOMIAM et NORAUTO), elle comprendra également un village loisirs et services. Un parking mutualisé central desservira l'ensemble des commerces. La CNAC a été obtenu le 11 avril 2024 par les porteurs de projets commerciaux.

4.2 Objectifs du projet

La ZAC du Brochet vise à développer et renforcer l'activité économique et la polarité de vie du territoire de Vallet et de la CCSL.

En effet, le site est localisé :

- en continuité urbaine de la partie agglomérée de la commune de Vallet,
- en continuité fonctionnelle : d'accès aisé à toutes les échelles : centre-ville et quartiers de Vallet, autres communes de la CCSL et ailleurs via la RN 249 direction Cholet ou Nantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une première phase de fouilles archéologiques a été réalisée au printemps 2022 permettant de libérer le terrain de l'hôtel et la voirie reliant le terrain des bureaux. Un décapage du terrain a donc été réalisée pour effectuer ces fouilles. Le reste de la première tranche n'était pas concernée. Les travaux de viabilisation de la première tranche de la ZAC sont en cours de finition. La première tranche respecte l'étude d'impact de 2012. Un porté à connaissance a été réalisé en juin 2019 afin de phaser le projet en deux tranches et permettre la réalisation de la tranche 1 en envisageant une phase transitoire pour la gestion des eaux pluviales.

Concernant la deuxième tranche, la première phase consistera à effectuer les fouilles archéologiques, nous travaillerons en collaboration avec les services de l'archéologie pour phaser les travaux de la mare. Le projet prévoit la mise en défens de la mare et ses abords avant la réalisation des fouilles archéologiques.

Dès la levée des prescriptions archéologiques, les terres impropres à la constitution de la voirie seront décapées, les chaussées seront constituées, puis seront effectués : le passage des réseaux, la mise en place des revêtements pour les voies de circulation et le parking mutualisé (qui sera effectué en pavés enherbés) La deuxième phase consistera à effectuer les travaux de finition : éclairage public, aménagements paysagers, tapis final, liaisons douces. La dernière phase consistera à effectuer la structure métallique pour la pose de panneaux photovoltaïques (ombrières) sur une surface d'environ 5 300 m².

Cf note complémentaire p.14

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La gestion et l'entretien des parties communes de la ZAC (espaces verts, liaisons douces, voiries) sera effectuée par une association syndicale libre qui est constituée des propriétaires des différents lots de la ZAC.

Un cahier des charges d'exploitation sera réalisé par l'aménageur et devra être respecté par l'ASL. Une gestion différenciée des espaces communs sera réalisée et un suivi des mesures sera entrepris afin de vérifier leurs efficacités.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation environnementale (AEU); déclaration d'utilité publique (DUP); permis d'aménager pour le parking mutualisé et les ombrières ; création de zone d'aménagement concerté (ZAC); PC pour les futures constructions
A noter que l'arrêté d'autorisation environnementale a été prolongé en 2024 pour l'ensemble du périmètre de la ZAC. (annexe n°1)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lots 9,10 et 11 du plan d'aménagement, places de parkings mutualisés et personnels Surface plancher des entités commerciales Surface foncière des entités commerciales compris parking mutualisé	745 21 616 68 926

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : LE BROCHET

Lieu-dit : _____

Localité : VALLET

Code postal : 4 4 3 3 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 1 ° 1 6 , 4 2 " O Lat. : 4 7 ° 0 9 , 2 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU : zonage 1AUEz

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est celle de la Vallée de la Sèvre situé à 7km (type 2) Il y a également celle des Marais de Goulaine de type 1 à 8,5km.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sondages pédologiques réalisées au sein du site et les expertises floristiques n'ont pas mis en évidence de zone humide au sein du site hormis la mare et ses abords situés en limite Ouest de l'opération. Cf pages 33 à 39 du rapport expertise écologique et naturaliste (annexe 2) et note complémentaire de mai 2024.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est celui des Marais de Goulaine situé à 8,5 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune par prolongement des réseaux mis en attente au niveau de la tranche 1 déjà viabilisée.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux de viabilisation de la zone concernent majoritairement les horizons de sol supérieurs et ne sont pas de nature à induire des drainages et/ou modifications des nappes souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux vont nécessiter de réaliser des terrassements mais l'ambition affichée du projet est de réutiliser les matériaux sur site afin d'éviter les exportations. (confection du merlon périphérique)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La viabilisation de la zone induit l'apport de matériaux usuellement utilisés pour la mise en œuvre des voiries ainsi que pour les bâtiments.
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ressources naturelles usuellement employées pour des travaux de viabilisation : Structure de voirie (empierrement), sable pour la construction, etc...	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les capacités résiduelles des équipements du territoire sont suffisantes pour accepter le raccordement du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui mais celles-ci sont maîtrisées et encadrées par le dossier d'autorisation « loi sur l'eau ». Des mesures compensatoires liées au léger impact sur la zone humide sont prévues et bien maintenues dans le plan d'aménagement de la zone. Le projet à rechercher à limiter cet impact en préservant au maximum la mare et ses abords. Toutefois les mesures compensatoires prévues initialement sont maintenues. Cf note complémentaire mai 2024.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'existe plus d'activité agricole au sein du périmètre et la zone est uniquement occupée à ce jour par un espace végétalisé, entretenu régulièrement par tonte et broyage, dans l'attente de la finalisation des expertises archéologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude de flux a été mise à jour en mai 2023, elle intègre le programme d'équipements publics qui est prévu dans le cadre du dossier de réalisation de la ZAC.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude acoustique a été réalisée en date du 8 février 2012, celle-ci a été actualisée en avril 2024, elle est annexée à la note complémentaire. (annexe 4)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RN 249 à proximité
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un réseau de candélabres performant et ciblé sera réalisé pour sécuriser le site et les futures activités qui seront éclairées aux horaires d'ouverture. Aucun éclairage sur la coulée verte
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets liés aux eaux pluviales ainsi qu'aux eaux usées. La gestion des eaux pluviales du site est encadrée par un dossier loi sur l'eau. Cf note complémentaire mai 2024
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le milieu récepteur est le ruisseau du «Poyet» qui est un affluent de la Goulaine

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station d'épuration est en capacité de recevoir les effluents du projet. Capacité nominale de 15 200 EH pour une charge maximale en entrée de 5 631 en 2021 confirmé par la Communauté de Communes
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets non dangereux (chantier et exploitation). Ces déchets seront traités pour être revalorisés.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des enjeux relatifs à de potentiels vestiges archéologiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des modifications notamment au niveau de l'urbanisme et des aménagements. Le sol n'est pas exploité pour des activités agricoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts des modifications sur l'ensemble de l'opération par rapport à l'étude d'impact 2012 sont minimes, elles permettent des améliorations du projet et ne modifient ni le fondement du programme ni le fondement des aménagements initiaux de la ZAC DU BROCHET.

Ils n'emportent aucune modification par rapport aux dossiers administratifs et réglementaires (dossier de création, autorisation loi sur l'eau) et respectent en tout point les documents d'échelon supérieur (SCOT, PLU, etc...)

De plus, le programme des équipements publics est également inchangé.

Compte tenu de l'étude d'impact déjà réalisée en 2012, de l'arrêté préfectoral de l'autorisation environnementale et des améliorations détaillés dans le dossier, nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Note complémentaire de mai 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe n° 1 - Arrêté préfectoral du renouvellement de l'autorisation environnementale	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe n°2 - Expertise écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe n°3 - Etude sur le volet air et santé	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe n°4 - Etude acoustique	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DABIREAU

Prénom Bertrand

Qualité du signataire Co-gérant

A SAINT HERBLAIN

Fait le 1 / 4 / 05 / 20 / 24

SNC LE BROCHET
Espace Performance - Bât N°
35769 SAINT GREGOIRE CEDEX
Tél : 02 40 50 54 17
Siret : 798 442 844 RCS RENNES

Signature du (des) demandeur(s)

